



Téléphone : 04/27/36/91/03

EMAIL : SUDRENAULTTRUCKS@GMAIL.COM

## RÉUNION HANDI'ACCORD DU 25/04/2019 SUD A SIGNÉ CET ACCORD 2019-2021!!!

Lors de cette réunion, étaient présentes, Mme ROUL, Mme Navaron et Mme MASCIA. Elles nous ont présenté le bilan de l'année passée concernant les personnes en situation de handicap (RQTH) au sein de l'entreprise. Mme Christelle Mascia est l'animatrice Handi'accord. Son rôle est d'aider les personnes en situation de handicap et d'accompagner ces salariés dans leurs démarches.

SUD a demandé que Mme Mascia se présente dans les TOP 5 pour expliquer son rôle d'animatrice dans cet accord ainsi les actions qui y sont liées sur le site de Bourg-en-Bresse.

Deux embauches de salariés en situation de handicap ont été effectuées en 2019. SUD à demander à continuer cet effort d'intégrer des personnes en situation de handicap afin que les travailleurs handicapés ne soient pas exclus de la société.

En 2018 sur Bourg-en-Bresse, 134 personnes bénéficient de l'accord : Handi'accord

- 80 salariés ont déclaré une reconnaissance RQTH (Renouvellement et déclaration)
- 23 salariés ayant déclaré 1 enfant en situation de handicap
- 33 salariés ont fait une déclaration d'invalidité

Le site de Bourg-en-Bresse est donc en conformité avec l'obligation légale défini pour l'emploi direct de salarié en situation de handicap.

Sur l'année 2018, ce sont 21 intérimaires en situation de handicap qui ont intégré Renault Trucks.

Les ESAT (Etablissement et service d'aide par le travail) font aussi partie du paysage de Renault Trucks, ces centres font travailler de nombreuses personnes en situation de handicap. SUD a demandé que ce partenariat qui durent depuis des décennies à Bourg-en-Bresse soit pérennisé et durable dans le temps, car il ne faudrait pas que la direction fasse passer le coût de cette activité industrielle avant un réel intérêt social pour la société.

### Maintien dans l'emploi :

La direction maintien sa collaboration avec le cabinet JLO ergonomes. SUD a demandé des explications concrètes sur ce cabinet extérieur qui coûte très cher, et d'où nous ne percevons pas de grands résultats en termes d'affectations de postes pour les salariés RQTH et en attente de reclassements. Nous rappelons que certains salariés sont en situation de détresse due à une attente de poste trop longue et qui n'arrive jamais. La direction nous renvoi a une réunion spécifique sur ce sujet..... à suivre.....

## **Rappel de quelques mesures qui ont changé par rapport au précédent accord. Ce nouvel accord prend effet en 2019 jusqu'en 2021.**

- Si j'ai un proche en situation de handicap : 3 jours ouvrés par année si vous êtes parent d'un enfant handicapé (au lieu de 2 dans le précédent accord).
- Revalorisation du plafond des aides financières accordées en cas de besoin si vous avez un conjoint ou un enfant en situation de handicap : de 1155 € à 1300 €
- Si je suis en situation de handicap les aides financières visant à compenser votre handicap dans la vie de tous les jours : de 1155€ à 1300 €.
- Si je suis en situation de handicap de nouvelles mesures ont vu le jour :  
Une aide forfaitaire de 200 euros brut pour toute nouvelle déclaration de handicap ou pour un renouvellement au sein de la MDPH intervenant après la signature de l'accord sur la période (2019/2021).
- Si vous avez déclaré votre handicap à l'entreprise depuis au moins 6 ans à partir de la date de la validation RQTH, vous pourrez ainsi, bénéficier d'une dispense d'activité rémunérée d'une durée de 3 mois préalablement à votre départ à la retraite.
- 2 jours par an pourront vous être accordés sous forme d'autorisations d'absences rémunérés (journée ou demi-journée) et après validation du manager pour toute démarche liée au handicap (administratif ou médicale en lien direct avec la situation de handicap).
- 2 jours de congés accordés lors du renouvellement ou création d'un dossier RQTH (1 fois tous les 5 ans).

**SUD a participé activement à cette négociation afin d'obtenir des avancées concrètes pour les salariés en situation de handicap.**

**PRIME GILETS JAUNES : SUD DEMANDE LE MAINTIEN DE CETTE PRIME CONFORMÉMENT A L'ANNONCE DU CHEF DE L'ÉTAT !!!**

Jeudi dernier le chef de l'état annonçait la reconduction de la prime exceptionnelle défiscalisée «*sans charges ni impôts*» versée aux salariés (Prime gilet jaune). L'objectif de cette prime est selon lui.....*pour que le travail paye.... et contribuer ainsi à «corriger les injustices»*. Dixit le président..... Cette prime s'adressait à ceux dont la rémunération en 2018 était inférieure à trois Smic, soit environ 3.600 euros net. (*Toujours selon les dires du gouvernement*).

**Pour SUD ce ne serait qu'une juste rétribution dans une entreprise qui empoche année après année de gros dividendes. Nous demandons le maintien de cette prime !!!**

**SUD demandera dès ce mois-ci, dans un courrier officiel à la direction générale, le maintien de cette prime de 800 euros pour début 2020.**

Bourg le 02/05/2019